

Délibération n° 202 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mars

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 14 mars 2024, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents, Evelyne ESTRISPEAU, Christiane MARTIN, Edmond GROS, Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, André CARNAC

Objet : Affectation du résultat 2023 – budget annexe ZA Les Cazes

Après avoir examiné le compte administratif 2023, il est demandé au comité syndical de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des résultats suivants :

Résultat de fonctionnement :	
⇒ résultat de l'exercice :	0 €
⇒ résultat antérieur reporté :	0 €
⇒ résultat à affecter :	0 €
Investissement :	
⇒ résultat de l'exercice :	40 114.79 €
⇒ résultat antérieur reporté :	0 €
⇒ restes à réaliser 2023 :	0 €
⇒ résultat à affecter :	40 114.79 €
Fonctionnement - Affectation du résultat :	
⇒ affectation en réserve en investist art 1068	0 €
Solde disponible affecté comme suit	
⇒ report en fonctionnement R 002	40 114.79 €

Le comité syndical à l'unanimité des voix compte tenu des excédents réalisés décide de ne pas affecter de résultat

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 27 mars 2024

Le Président,



Arnaud VIALA

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Pour : 8 Abstentions : Contre :